

Paris, le 30 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Développement de l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'industrie

L'Agefiph et l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* signent une convention

L'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et l'Agefiph ont signé une convention de partenariat pour permettre aux personnes en situation de handicap de se diriger plus facilement vers les métiers de l'industrie et ainsi faire évoluer leurs compétences.

Dans le cadre de l'accord de branche du 12 décembre 2013, l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* se mobilise depuis plusieurs années pour recenser les bonnes pratiques en matière d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap dans l'industrie et lever les freins qui existent.

Aujourd'hui pour mobiliser le monde économique et le réseau territorial, un pas de plus est franchi avec la signature d'une convention avec l'Agefiph, qui prévoit 4 priorités sur 3 ans :

- **Axe 1** : Réaffirmer l'engagement de l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* en faveur d'une meilleure intégration des personnes en situation de handicap en communiquant sur la convention, ses objectifs et ses actions, et en donnant une meilleure visibilité aux actions menées sur le terrain.
- **Axe 2** : Adapter les outils existants pour promouvoir les métiers et les emplois de l'industrie afin qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap.
- **Axe 3** : Informer, sensibiliser et accompagner le réseau UIMM en créant une plateforme numérique pour répondre aux questions des industriels et leur indiquer les outils à mettre en place pour mieux accueillir et intégrer les personnes en situation de handicap.
- **Axe 4** : Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la formation, à l'alternance et aux certifications de la branche, notamment en créant des modules de formation spécifiques et en sensibilisant les maîtres d'apprentissage.

Les actions seront déclinées sur le terrain dans toutes les régions de France par les Référents Handicap des 59 UIMM territoriales et des 32 Pôles formation UIMM, avec l'appui de la Mission Handicap Nationale.

Elles s'adresseront aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à l'ensemble des acteurs en charge de les accompagner vers et dans l'emploi : acteurs de l'orientation, référents handicap, responsables pédagogiques, maîtres d'apprentissage, acteurs de l'emploi et du handicap.

Hubert Mongon, Délégué général de l'UIMM *La Fabrique de l'Avenir* souligne que « la

signature de cette convention ambitieuse avec l'Agefiph témoigne de l'engagement quotidien de tout le réseau des UIMM territoriales, des entreprises et des Pôles formation pour donner un nouvel élan à l'insertion professionnelle et à l'emploi des personnes en situation de handicap dans l'industrie. Nous dresserons des bilans réguliers des actions menées dans le cadre de cette convention pour nous assurer d'atteindre les objectifs fixés. »

Pour Didier Eyssartier, directeur général de l'Agefiph, « l'Agefiph se félicite de cette convention car elle est pragmatique, opérationnelle et cohérente avec ses orientations stratégiques notamment en étendant son périmètre d'actions plus uniquement à ses entreprises adhérentes mais à tout le réseau de l'UIMM ; une manière d'agir sur le système d'acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de développer ainsi l'expérimentation « appui renforcé aux TPE/PME » pour soutenir avec les entreprises la construction d'un marché du travail inclusif ».

A propos de l'Agefiph

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est chargée de développer l'emploi des personnes handicapées. L'Agefiph construit et finance un ensemble de services et d'aides financières destinés aux personnes handicapées et aux entreprises. Son implication auprès d'un vaste réseau de professionnels et son travail d'analyse lui confèrent une expertise et un rôle de développeur reconnu. **En 2017, l'Agefiph a dispensé 218 848 services et aides financières, soit 2% de plus qu'en 2016.** Plus d'informations sur www.agefiph.fr.

A propos de l'UIMM La Fabrique de l'Avenir

L'UIMM La Fabrique de l'Avenir représente 42 000 entreprises industrielles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, de l'aéronautique, du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 59 chambres syndicales territoriales et 10 fédérations professionnelles. Pilote du premier réseau privé en matière de formation technique et industrielle, l'UIMM accompagne au plus près de leurs besoins l'ensemble des entreprises industrielles dans la recherche des compétences nécessaires à leur développement.

Fin juin 2017, l'UIMM a fait évoluer son identité en l'adossant à La Fabrique de l'Avenir, démarche collective des fédérations de l'industrie pour porter, auprès des Français, le message positif d'une industrie de solutions. L'UIMM La Fabrique de l'Avenir veut témoigner du rôle moteur qu'elle entend jouer au service de l'industrie et des Français. [@uimm](https://twitter.com/uimm).

Contacts presse

UIMM La Fabrique de l'Avenir

Audrey Malmenayde - audrey.malmenayde@tbwa-corporate.com - 06 76 93 11 45

Agefiph / Epoka

Ghislaine Cristofolletti - g-cristofolletti@agefiph.asso.fr - 06 21 65 41 96

Boris Cavaglione - bcavaglione@epoka.fr - 06 84 84 37 53